Kluwer Patent Blog

Cours de propagande de l'OEB - ou : Comment justifier des honoraires plus élevés pour un travail de moindre qualité
Thorsten Bausch (Hoffmann Eitle) - Samedi 9 septembre 2023

Les lecteurs réguliers de ce blog ne seront pas surpris d'apprendre que moi-même et beaucoup d'autres plaidons depuis longtemps en faveur d'un plus grand nombre d'examinateurs qualifiés à l'OEB (voir par exemple ici). Il est évident que ces examinateurs doivent également disposer de suffisamment de temps pour examiner minutieusement le nombre sans cesse croissant de nouvelles demandes de brevet par an.

Hélas, ce n'est pas un secret non plus que la politique de la haute direction de l'OEB, malheureusement approuvée par le Conseil d'administration, a été exactement l'inverse au cours des dix dernières années. Alors que le nombre de nouvelles demandes de brevet européen par an **a augmenté** d'environ 10 %, c ' est-à-dire de
174.500 à 193.500, au cours de la période allant de 2018 à la fin de 2022, le nombre d'examinateurs a en fait **diminué** d'environ 10 %, c'est-à-dire de 4315 à moins de 4000.

En outre, le Conseil d'administration (CA) a fait pression sur l'OEB pour qu'il délivre le plus grand nombre possible de brevets par an. Par exemple, lorsque le nombre de brevets accordés a soudainement diminué en 2022, certains membres du CA sont devenus très nerveux. La direction de l'OEB a été invitée à faire quelque chose pour faire remonter les chiffres. Le résultat a été une forte augmentation des demandes de brevet au cours du premier semestre 2023, au détriment des recherches et des communications au titre de l'art. 94(3) CBE. En d'autres termes, l'OEB s'est mis en mode yo-yo.

Dans ce contexte, il n'est absolument pas surprenant que la qualité des brevets européens ait souffert. Même selon les propres mesures de l'OEB, les résultats des audits d'octroi sont passés d'environ 85 % à environ 75 %, comme le montre la diapositive suivante de l'OEB :

Les plaintes déposées par l'Industry Patent Quality Charter (IPQC) et d'autres organismes semblent donc fondées et méritent d'être prises au sérieux.

Ce billet traitera toutefois de certains effets secondaires (peut-être involontaires et certainement indésirables) de la politique de la direction de l'OEB sur le plan monétaire. Étant donné que les brevets sont désormais délivrés plus rapidement que par le passé, l'OEB voit entre-temps l'une de ses principales sources de revenus se détériorer, à savoir les taxes de renouvellement internes dues avant la délivrance. Selon les propres termes de l'OEB :

> Pour une demande de brevet européen, des taxes de renouvellement internes (IRF) sont dues par le demandeur à l'OEB pour la troisième année et chaque année suivante, calculées à partir de la date de dépôt. Après la délivrance du brevet européen, et afin de le maintenir, des taxes nationales de renouvellement (NRF) sont dues aux offices respectifs des États désignés dans lesquels le titulaire du brevet a validé le brevet européen. Chaque État contractant est compétent pour déterminer le niveau respectif des NRF et l'OEB reçoit 50 % des montants des NRF.
>
> La mise en œuvre de la certitude anticipée depuis 2014 et les gains d'efficacité découlant de SP2023 ont entraîné un changement dans les flux de recettes, l'OEB étant passé d'une situation d'arriéré à un office fonctionnant à une "vitesse de croisière".

En d'autres termes, l'OEB gagne aujourd'hui moins d'argent qu'auparavant en raison de sa politique douteuse en matière de personnel et de qualité.

Il existe deux types de gestionnaires dans ce monde. L'un reconnaît qu'une politique entraînant à la fois une baisse des recettes et des critiques de la part d'utilisateurs importants mérite peut-être d'être reconsidérée et annulée. L'autre type "double la mise" et poursuit son chemin à toute vitesse (c'est-à-dire l'approche du "Titanic"). Je laisse aux lecteurs le soin de déterminer la position de la direction de l'OEB.

Quoi qu'il en soit, il y a maintenant un vide (réel) dans les recettes de l'OEB qui doit être comblé. Comment y parvenir ? C'est très simple : il suffit d'augmenter les taxes de renouvellement, et en particulier celles qui sont dues au cours des troisième et quatrième années de brevet, lorsque le brevet n'a pas encore été délivré, c'est-à-dire les taxes de renouvellement interne de l'OEB. Supposons que les comptables de l'OEB aient dit à leur direction que ces taxes devraient être augmentées de 20 à 25 %, par exemple de 530 € (actuellement) à 690 € pour l'année ordinale 3, ou de 660 € (actuellement) à 845 € pour l'année ordinale 4.

Il est prévisible qu'une augmentation aussi massive des taxes ne sera pas très populaire auprès de ceux qui devront en fin de compte les payer, c'est-à-dire les demandeurs. Il faut donc déployer tous les efforts possibles en propagande pour rendre cette augmentation des taxes acceptable pour ceux qui doivent en décider, c'est-à-dire le Conseil d'administration de l'OEB. Ne faisons pas trop de vagues.

Vous disposez maintenant du contexte approprié pour le document le plus innocent jamais publié par l'OEB, à savoir le *Non-paper on fee-related support measures for micro-entities and*

fee policy Non_paper_on_fee_policy_May_2023_1694250623 (*document non officiel sur les mesures de soutien liées aux taxes pour les micro-entités et la politique en matière de taxes*). En tant que membre du CC, prendriez-vous la peine de le lire ? Quelqu'un peut-il être contre les *"mesures de soutien aux micro-entités en matière de redevances"* ? Certainement pas. Allons-y. Allons-y.

Mais supposons, comme position de repli n° 1, que les membres du Conseil d'administration (et le public) prennent au moins la peine de lire l'introduction de ce "Non-papier" pour savoir de quoi il s'agit exactement, bien qu'ils soient des gens très occupés. Dans ce cas, le paragraphe 1 de l'introduction leur apprendra à quel point les PME sont formidables et importantes pour l'économie européenne. C'est une bonne chose. Les lecteurs comprendront également au paragraphe 2 que les temps sont difficiles, en particulier pour les PME.

Les PME, en raison de la dernière pandémie, des problèmes de chaîne d'approvisionnement, de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine et de l'inflation. On a probablement déjà entendu cela, mais c'est certainement vrai ou du moins plausible.

Le troisième paragraphe commence par

> Dans ce contexte, l'OEB s'est engagé à renforcer l'attractivité du système européen des brevets en le rendant encore plus accessible aux petites entités innovantes.

Oui, c'est très bien. Qui s'attendrait à ce que des intentions aussi nobles se traduisent par une augmentation des taxes ? Le fait est que les micro-entités (c'est-à-dire les entreprises employant moins de 10 personnes et réalisant un chiffre d'affaires ou un bilan de ? 2 millions d'euros de chiffre d'affaires ou de bilan, sans filiale ni propriété d'une entreprise plus importante) ne déposent qu'un très faible pourcentage de toutes les demandes de brevet européen, ce qui est compréhensible si l'on considère que les brevets sont encore très chers et qu'il vaut mieux avoir réalisé une invention brevetable pour commencer. Ainsi, les mesures proposées ne seront heureusement pas trop coûteuses pour l'OEB. Néanmoins, il s'agit d'une bonne idée, qui mérite d'être expliquée plus en détail :

> Pour atteindre cet objectif, le présent document envisage de nouvelles mesures liées aux taxes, bien au-delà de celles déjà en place. Plus précisément, l'OEB a l'intention de fournir un soutien supplémentaire à ces entités par le biais de réductions de taxes spécifiques, ciblant en particulier les entreprises innovantes ayant peu d'expérience du système européen des brevets. **Il est prévu de multiplier par quatre le soutien financier actuel.**
>
> En outre, conformément à l'objectif global, une **simplification de la structure des redevances** est proposée afin de réduire la bureaucratie et la complexité, tout en saisissant l'occasion de créer des incitations à la numérisation des processus.
>
> En outre, l'étape d'ajustement à l'inflation de 5 % en 2024 prévue provisoirement

> dans le document CA/50/22, équivalant à 75 millions d'euros de recettes supplémentaires, ne sera pas réalisée. Au lieu de cela, il est proposé de procéder à une **augmentation ciblée de certaines taxes de procédure et des taxes de renouvellement interne (IRF)**, ce qui permettrait également de financer les mesures de soutien proposées, tout en tenant compte des tendances et des évolutions récentes, qui sont principalement dues à l'amélioration des délais à l'OEB.

Ainsi, seule une "augmentation ciblée" de "certaines" taxes de procédure et de renouvellement interne est proposée pour "financer également les mesures de soutien proposées".

Il faut le faire fondre sur la langue.

Cependant, cette augmentation ciblée de certains frais n'est même pas le point fort de ce chef-d'œuvre d'introduction. Le point fort est le tableau qui figure à la fin de ce chapitre et qui est reproduit ici.

In a nutshell, the EPO proposes four options as a basis for discussion that can be summarised in simplified terms as follows:

Option	Micro Entity support	Procedural fee adjustment	Simplification of the fee structure
Option 1	**20%** reduction on filing, search, examination, designation, grant and internal renewal fees	**5%** increase on search, examination, designation and grant	Elimination of 7 rarely used fees
Option 2	**20%** reduction on filing, search, examination, designation, grant and internal renewal fees	**4%** increase on search, examination, designation and grant	Elimination of 7 rarely used fees
Option 3	**30%** reduction on filing, search, examination, designation, grant and internal renewal fees	**4%** increase on search, examination, designation and grant	Elimination of 7 rarely used fees
Option 4	**30%** reduction on filing, search, examination, designation, grant and internal renewal fees	**0%** increase on search, examination, designation and grant	Elimination of 7 rarely used fees

Ça a l'air bien, n'est-ce pas ? Les micro-entités en profitent largement, certains frais de procédure sont augmentés (mais seulement de 4 à 5 %, ce qui est bien dans la fourchette du taux d'inflation actuel), et la structure des frais est simplifiée par l'élimination de 7 frais rarement utilisés. Une proposition fantastique. Vous pouvez vous arrêter ici et voter en faveur de la proposition.

Soit vous poursuivez votre lecture - ce qui serait la position de repli n° 2 - en supposant que vous soyez un lecteur plus minutieux. Dans ce cas, vous devrez encore parcourir les pages 5 à 8, qui vous racontent essentiellement la même histoire avec encore plus de détails, jusqu'à ce que vous atteigniez le chapitre 5 "Mesure de financement". Et même ce chapitre commence par une proposition de *ne pas poursuivre un ajustement général de l'inflation pour 2024*. Les candidats sont de mieux en mieux lotis. Qui peut s'y opposer ?

Ce n'est qu'à la page 9 de ce document officieux que l'on trouve un compte rendu des pertes subies par l'OEB du fait de sa politique "Speed über alles". Un cas typique est présenté, en supposant que le brevet est désormais délivré au cours de l'année 5 plutôt que de l'année 6 comme par le passé. Il en résulte une baisse de revenus de 970 euros par brevet pour l'OEB. Hmm. Pauvre OEB. Alors, que faire ?

Le chapitre 5.2 ne parle évidemment pas d'"augmentation des frais", mais propose plutôt une "progression linéaire des annuités de l'IRF". Excellente idée, car qui pourrait soutenir une progression quadratique ou même exponentielle de ces frais ? Cela semblerait tellement cupide. Mais le linéaire est bon, et le document officieux est donc un excellent exemple de modestie et d'altruisme. Nous y voilà :

> Il est donc proposé d'adopter une progression linéaire des IRF. Les redevances IRF proposées (voir ANNEXE 4) atteignent le même montant pour les années ordinales 10-20 qu'aujourd'hui et suivent une progression linéaire jusqu'à l'année 10.
>
> Le changement le plus important par rapport à l'IRF du 1er avril 2023 concernerait les années ordinales 3 à 5.

Les lecteurs sont donc poliment renvoyés aux annexes (notre position de repli n° 3), dont seule la toute dernière contient les chiffres réels proposés. Les chiffres (qui reflètent une augmentation des frais de 20 à 25 %, si l'on fait le calcul) sont bien là, mais soigneusement insérés entre les mots "Option", "Escompte" et un graphique qui, à première vue, suggère que tout reste plus ou moins dans les fourchettes actuelles. Il faut vraiment regarder de très près les chiffres réels et le texte (position de repli 4) pour se rendre compte de ce dont il s'agit réellement dans ce document officieux : une augmentation massive des taxes de renouvellement interne de l'OEB.

En fin de compte, l'OEB a tellement "réussi" à examiner les demandes de brevet avec une "vitesse de croisière" qu'il veut maintenant plus d'argent pour un travail de moindre qualité. Cela ne devrait pas poser de problème.

J'ai parfois comparé l'Organisation européenne des brevets au Saint Empire romain germanique, et le président de l'OEB à l'empereur Maximilien I. Un autre parallèle très intéressant entre les deux est l'utilisation habile et abondante de la *propagande*. Maximilien Ier a vécu à une époque où Guttenberg venait d'inventer l'imprimerie et a été l'un des premiers souverains à reconnaître les possibilités propagandistes de l'imprimerie, qui se développait avec de nouvelles formes de conception ; il a encouragé la gravure sur bois et la typographie et a employé les meilleurs graveurs de son époque à cette fin (source : wikipedia). Il a écrit (ou fait écrire) deux livres, *Theuerdank* (littéralement : remerciements coûteux) et *Weißkunig* (roi blanc), relatant ses exploits héroïques sous la forme d'une épopée du haut Moyen Âge, abondamment illustrée.

En particulier, *Theuerdank* a présenté une légende de sa propre personne, qui maîtrise tous les dangers avec prudence, sagesse et courage. Ses adversaires, *Fürwitz*, *Unfall* et *Neidhard*, représentent des allégories de trois vices : la veulerie, l'avidité de gloire et l'envie. Avec eux comme adversaires, Maximilien a réussi à établir un mythe, un mélange de fiction et de réalité qui illustre sa position de vainqueur. Il vaut la peine de lire en détail les entrées de Wikipédia sur Maximilien et Theuerdank - vous y découvrirez peut-être encore plus de parallèles. Ensuite, relisez les rapports sur papier glacé de l'OEB sur la façon héroïque dont le président a amélioré ou est sur le point d'améliorer la qualité, et vous comprendrez ce que je veux dire. Le document

officieux actuel sur les mesures de soutien liées aux taxes pour les micro-entités et la politique en matière de taxes, un chef-d'œuvre de déviation et d'interprétation, se distingue certainement parmi ces mesures propagandistes. Le mythe du président Robin donnant aux pauvres et prenant aux riches (demandeurs) est partout, alors qu'il vous faut un certain temps avant de réaliser qui prend réellement l'argent de votre entreprise et pourquoi.

Pour être clair : votre argent ira principalement à une organisation internationale quasi-autonome qui est si riche qu'elle n'a pas eu de problèmes apparents pour absorber des "pertes d'actifs de 2,1 milliards d'euros suite à la détérioration des marchés financiers en 2022" (parce qu'elle est fortement investie dans ces marchés) et une "augmentation du passif de 1,2 milliard d'euros" l'année dernière (source : rapport annuel 2022 de l'OEB). Ou, peut-être, avait-il ou a-t-il des problèmes et l'augmentation de la taxe proposée fait-elle partie de la solution. Honi soit qui mal y pense.

_____